

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 28 JUIN 2023 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 28 JUIN à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

**Excusés** :

Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline pouvoir à AMELING Christian.  
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à CHATOT Magali.  
M. BRUNOT Philippe pouvoir à RAYSSAC Pascal.  
M. SCHEIFF Yanik pouvoir à BARRAULT Simone.

**Absents** :

M. GABEN Stéphane.  
M. JEANNE Vincent.  
Mme LAFFAGE Stéphanie.  
M. BRUGIDOU David.  
Mme DUMONT Pauline.  
Mme COTTET Aurélie.

Madame TREY D'OUSTEAU Brigitte a été désignée secrétaire de séance.

**2023.29 - OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

**VOTE : 16 Pour, 7 abstentions (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).**

Mes Chers Collègues,

**I - Exposé des motifs :**

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, conformément aux dispositions légales énoncées ci-après, de modifier le tableau des emplois.

### **1° - SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Madame le Maire propose de supprimer les emplois suivants :

<b>EMPLOIS A SUPPRIMER</b>	<b>NATURE DE LA SUPPRESSION</b>
➤ 1 emploi d'Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe, à temps non complet, de catégorie C	Fin de disponibilité et mutation vers une nouvelle collectivité
➤ 1 emploi de Brigadier-chef principal, à temps-complet, de catégorie C	Mutation vers une nouvelle collectivité

Il vous est demandé de supprimer les emplois suivants :

- Un emploi d'Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet,
- Un emploi de Brigadier-Chef principal à temps complet.

Madame le Maire demande de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Par 16 voix Pour, 7 abstentions**

#### **DECIDE de supprimer :**

- un emploi d'Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet, de catégorie C pour fin de disponibilité et mutation vers une nouvelle collectivité.
- un emploi de Brigadier-chef principal, à temps-complet, de catégorie C pour mutation vers une nouvelle collectivité.

### **2° - CREATION DE 2 POSTES**

Madame le Maire propose d'adopter les modifications suivantes et la création de 3 postes :

- 1) Afin de procéder au recrutement d'un policier municipal au grade de Gardien-brigadier de la police municipal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

- 2) Afin de procéder au recrutement d'une Responsable du Relais Petite Enfance au grade d'agent social à temps non complet de 17h30 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Il vous est demandé de créer les emplois suivants :

- Un emploi au grade de Gardien-brigadier à temps complet,
- Un emploi au grade d'agent social à temps non complet.

Madame le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Madame le Maire demande de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
 Par 16 voix Pour, 7 abstentions**

**DECIDE de créer :**

- un emploi au grade de Gardien-brigadier à temps complet.
- un emploi au grade d'agent social à temps non complet.

**3° - TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire propose d'adopter le tableau des effectifs suivant :

<b>TITULAIRES</b>								
<b>FILIERE / GRADE</b>	<b>Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures</b>		<b>Catégorie hiérarchique</b>			<b>Emploi budgétisé</b>	<b>Emploi pourvu</b>	<b>Emploi non pourvu</b>
	<b>TC</b>	<b>TNC</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>			
<b><i>Emplois fonctionnels</i></b>								
DGS	1		X			1	1	0
<b><i>Filière administrative</i></b>								
Attaché Principal	2		X			2	1	1
Attaché	2		X			2	1	1
Rédacteur Principal 1ère classe	1			X		1	1	0
Rédacteur Principal 2ème classe	3			X		3	2	1

Rédacteur	2			X		2	1	1
Adjoint administratif Principal 1ère classe	4				X	4	2	2
Adjoint administratif Principal 2ème classe	6				X	6	2	4
Adjoint administratif	5	1			X	6	3	3
<b>Filière technique</b>								
Ingénieur Principal	1		X			1	0	1
Ingénieur	1		X			1	0	1
Technicien Principal 1ère classe	2			X		2	2	0
Technicien Principal 2ème classe	1			X		1	0	1
Technicien	1			X		1	0	1
Agent de maîtrise Principal	2				X	2	1	1
Agent de maîtrise	3				X	3	2	1
Adjoint technique Principal 1ère classe	11				X	11	11	0
Adjoint technique Principal 2ème classe	17	1			X	18	9	9
Adjoint technique	19				X	19	16	3
<b>Filière médico-sociale</b>								
Educateur de jeunes enfants	1		X			1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieur	1			X		1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	2			X		2	1	1
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles - ATSEM	4				X	4	2	2
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles - ATSEM	1				X	1	1	0

<b>Filière sanitaire et sociale</b>								
Agent social principal 2ème classe	1				X	1	0	1
Agent social	3	1			X	4	4	0
<b>Filière animation</b>								
Animateur principal 2ème classe	1			X		1	1	0
Animateur	1			X		1	0	1
Adjoint d'animation	3				X	3	2	1
<b>Filière culturelle</b>								
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	2				X	2	2	0
Adjoint du patrimoine	2				X	2	1	1
<b>Filière Police Municipale</b>								
Chef de service de police municipale	1			X		1	0	1
Brigadier-chef principal	2				X	2	2	0
Gardien-brigadier	1				X	1	1	0
<b>TOTAUX</b>	<b>110</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>89</b>	<b>113</b>	<b>74</b>	<b>39</b>

## II – Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant la délibération modifiant le tableau des effectifs en date du 21 septembre 2022,

Considérant l'information faite au 1<sup>er</sup> Comité Social Territorial suivant ce Conseil Municipal,

Madame le Maire demande de bien vouloir adopter le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Par 16 voix Pour, 7 abstentions**

**ADOPTE** le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à  
compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture.  
Affichage le 3 juillet 2023

Pour copie en forme,  
Madame le Maire  
**Laurence Lamy**

